

Tir Européen / Les armes longues militaires

Schmidt rubin G11

Arkenkaos / il y a huit années

[Schmidt rubin G11](#)

Re bonjour a tous,

Récent acquéreur d un G11, je n'arrive pas a identifié deux marquage sur ce dernier.

La premiere est un aigle (type 3em reich^^) tenant un "N" dans ses serres sur la culasse et sur le boitier.

le second se situe juste a coté de l'aigle cela ressemble a une branche de laurier, un rameau jamais vu auparavant. j'ai vu le même aigle sur certains mauser 98 mais jamais sur un suisse.

j'ai tenté quelques photos avec mon portable mais les signes sont si petits qu'on ne voit rien je reteste demain avec la go pro . si en attendant cela dit quelque chose a quelqu'un ^^ merci d'avance !

p.fichaux / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Sûrement le B.E Allemand il a sur le canon culasse, boitier, et sur le bout du canon.

noursons / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

[\[www.hostingpics.net\]](http://www.hostingpics.net)

jpdjx / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Apparemment, il est passé au Banc d'épreuve allemand (l'aigle) pour la poudre vive (N pour nitro).

Il doit y avoir d'autres marquages pour préciser cette épreuve.

Édité 1 fois. La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par jpdjx.

Arkenkaos / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

D'accord, je posterai quelques photos en rentrant du travail ! Merci pour cette info. L'aigle n'est pas courant sur les Schmidt Rubin non ?

jpdjx / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

En général oui sur les armes vendues hors Helvétie, celle-ci n'ayant pas de banc d'épreuve (qui n'est pas nécessaire "intra muros" car l'épreuve militaire est suffisante).

Suivant l'importateur, l'épreuve se fera dans son pays : Ge-Be-Fr-....

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Arkenkaos / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

voila quelque photo, désolé pour l'attente vraiment beaucoup de travail.

j'essaierai d'en mettre des mieux celle ci sont pas terrible mais ma connexion est vraiment trop lente

-

[20150812_184524.jpg](#)

```
mod_embed_images_loadimage( '30d6599fd56600a546e0caa6dd9a72d4',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?16,module=embed_images,file_id=2050',  
'http://www.tireur.org/forum/file.php?16,file=2050',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?16,module=embed_images,check_scaling=1,file_id=2050', ", 195631, 500,  
500, 'Chargement de l'image ...', false );
```

-

[20150812_184304.jpg](#)

```
mod_embed_images_loadimage( '1c9fd2e9cf53c96c59a8b0bba395f538',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?16,module=embed_images,file_id=2051',  
'http://www.tireur.org/forum/file.php?16,file=2051',  
'http://www.tireur.org/forum/addon.php?16,module=embed_images,check_scaling=1,file_id=2051', ", 195631, 500,  
500, 'Chargement de l'image ...', false );
```

le petit signe que je ne connais pas du tous est celui en bas a droite sous le 9. un ami pense que c'est yougoslave (arme confisqué au allemand après guerre)
j'y comprend plus rien...

jpdjx / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Il s'agit du poinçon du banc d'épreuve d'Ulm en Allemagne, précédé du N° d'épreuve, lui-même précédé me semble-t-il de l'aigle allemand.

Attention !!! S'il ne porte pas de poinçon du BE belge (Perron liégeois), ton K31 doit y passer, non pour être éprouvé mais pour y être enregistré.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Arkenkaos / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

d'accord cet enregistrement sert a quoi? =)

lagaffe / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

jpdjx écrivait:

>

> Attention !!! S'il ne porte pas de poinçon du BE
> belge (Perron liégeois), ton K31 doit y passer,
> non pour être éprouvé mais pour y être
> enregistré.[/i]

jean Pierre , il est Français et habite en France !

donc pour lui (je n' en suis pas sur , au vu de tous les changements dans la législation Française)

c 'est au banc d 'épreuve de Bourges ou st Étienne qu'il devrait normalement le passer , (test de résistance) sauf
si les poinçons déjà dessus sont agréés par la France

ce qui en passant démontre l'utilité d'y mettre le pays de résidence dans le profil

Signature numérique de lagaffe

Edité 2 fois. La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par lagaffe.

p.fichaux / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Pas besoin du B.E il est déjà éprouvé en Allemagne qui fait partie de la CIP et il est en catégorie C 1°b et munition
C 7° vente des munitions soumis à la présentation du récépissé et limité à 1.000 cartouches.

—

—

jpdjx / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Ben oui, les variantes législatives...

En Belgique, même si épreuve reconnue, il doit être immatriculé par le BE.

Signature numérique de jpdjx

lagaffe / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

vive l' Europe mdr !

on se croirait a la tour de Babel

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par lagaffe.

p.fichaux / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Pour le moment c'est pas trop mal chez nous jusque la prochaine connerie et zou tour de vis comme d'hab.

jpdx / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

p.fichaux écrivait:

> Pour le moment c'est pas trop mal chez nous jusque la prochaine connerie et zou tour de vis comme d'hab.

Refrain connu chez nous aussi, hélas !!!

GUNSAP / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Si c'est un banc reconnu CIP il ne faut pas le passé au banc d'épreuve à Liège , quand la Police a fait mon inventaire avec les ex panoplie c'est ce qu'ils ont confirmés.

Les armes sont passées en modèle 4 et encodée au RCA.

De plus ils l'ont indiqués dans le rapport ,qui à été envoyé chez le Gouverneur .

Sauf si l'arme a été importée a partir de ? Je ne sais plu la date , ce qui n'était pas mon cas

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par GUNSAP.

GUNSAP / il y a huit années

[Re: Schmidt rubin G11](#)

Il n'y a aucune obligation légale de faire passer ces armes au BEL si elles sont passées auprès d'un BE CIP.

Certaines armes ne le sont pas, comme la plupart des Schmidt Rubin, modèle G11 ou K31... et autres
